

Image not found or type unknown



Arrêt initial, lequel est le bon?

Par **breguet**, le **14/11/2009** à **23:41**

Bonjour
En accident du travail pendant ma période d'essai, j'ai été consolidé par la CPAM
13 mois après.
Mis en maladie à la suite pour une autre pathologie, donc nouveau arrêt de travail initial.
Dans ma convention collective, j'ai le droit à un maintien de salaire de 45 jours par mon employeur si j'ai plus d'un an d'ancienneté.
Ai-je droit, à ce maintien de salaire ?
Cordialement et d'avance merci